

EN L'ABSENCE DES INFIRMIERES ET DES MEDECINS

les soins et les urgences, à l'exception de la contraception d'urgence, sont assurés par les personnels titulaires, soit de l'attestation des formations aux premiers secours (AFPS, PSC1), soit du certificat de sauvetage secourisme du travail (SST).

Toutefois, il convient de rappeler qu'il appartient à chacun de porter secours à toute personne en danger.

PROTCOLE D'ALERTE AU SAMU 15 - EN CAS D'URGENCE

GARDER SON CALME ET ELOIGNER TOUT PUBLIC

Face à une situation d'urgence, modalités d'intervention pour l'appel au SAMU (15) par tout adulte de la communauté éducative.

1.OBSERVER :

- le blessé ou le malade répond-il aux questions ?,
- respire-t-il sans difficulté ?,
- saigne-t-il ?
- de quoi se plaint-il ?

2. ALERTER :

- composer le 15,
- indiquer l'adresse détaillée (ville, rue... : collège Albert Camus – 100 rue de Vesoul – 25 000 Besançon – 03 81 50 51 24)
- Le lieu : salle de classe, cour, escalier, gymnase, bureaux, cantine, (soyez précis),
- préciser le type d'événement (chute...),
- décrire l'état observé au médecin du SAMU
- ne pas raccrocher le premier,
- laisser la ligne téléphonique disponible.

3. EN ATTENDANT LES SECOURS :

- appliquer les conseils donnés
- couvrir et rassurer,
- ne pas donner à boire,
- rappeler le 15 en cas d'évolution de l'état.
- Envoyer une personne au portail pour faciliter l'arrivée du SAMU
- laisser la ligne téléphonique disponible

TOUJOURS PREVENIR LE CHEF D'ETABLISSEMENT LORSQUE LE 15 EST APPELE

Infirmières : Mme Minazzi-Gomes et Mme Schelle